

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE D'ATHLETISME D'OCCITANIE
16 novembre 2024 à Castelnaudary

Selon les articles 35 et 36 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue élit les représentants des Clubs de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFA.

En vertu de l'article 35, le nombre de postes à pourvoir est de 15 Délégués de Clubs titulaires

NOM DU CLUB : _____

N° DU CLUB : _____

Je, soussigné Président(e) du Club
déclare que le Club ayant son siège social sur le territoire du Comité
départemental de souhaite présenter comme candidat à l'élection des Délégués
de Clubs de la Ligue M. / Mme..... titulaire de la
Licence n° au sein du Club et demurant
.....

Code Postal VILLE

Nous déclarons sur l'honneur que M. / Mme est en
conformité avec les incompatibilités prévues aux articles 35 et 36 des statuts.

Fait à le..... 2024

Nom et signature du Président /
Secrétaire Général du Club

Nom et signature du candidat

Attention, un Club ne peut présenter qu'un seul candidat à l'élection des Délégués de Clubs.



NOS PARTENAIRES